

THONEX

mai 11.8 / 1969

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Terminé

va par C.C.

1.9.69.

19 AOÛT 1969

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 9 chemins  
sur la commune de Thônex

du 13 août 1969

DA	DA

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le règlement sur la désignation des artères du 2  
avril 1968;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat du 24 juillet 1969;

vu le préavis favorable de la commune de Thônex du 20  
mai 1969,

### ARRÊTE :

Il est donné les noms de :

2716 ✓ 1. Chemin de Chantemerle à l'ancien tronçon de la route de Jussy.

2818 ✓ 2. Chemin des Verdiers (sans issue) partant du chemin de Chantemerle précédemment route de Jussy 99 à 99 R et 101 à 101 R.

2904 X✓ 3. Chemin des Loxiots (sans issue) partant de la route de Jussy (précédemment route de Jussy 103 à 103 B et 105 à 105 B).

2903 Y✓ 4. Chemin des Cornailles (sans issue). Nouveau marquage partant de la route de Jussy 100 et 102.

2902 X✓ 5. Chemin de la Curiseraie partant de la route de Jussy à la route d'Ambilly. *à la route d'Ambilly.* *invalide!*

1885 ✓ 6. Chemin de la Remerlaie du chemin de la Pierre-à-Bechet à la route de Jussy.

1827 ✓ 7. Chemin de la Pierre-à-Bechet de la route d'Ambilly à la route de Jussy et au chemin de la Curiseraie.

2788 ✓ 8. Chemin des Peixiers de la route de Jussy au chemin de Chantemerle.

2694 ✓ 9. Chemin de la Bâchette de la route de Jussy au chemin de Chantemerle

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Bautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: